



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/252/Add.1  
13 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA  
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Additif

1. À sa 30e séance plénière, le 13 octobre 1994, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau (A/49/250/Add.1, par. 1), d'ajouter la question suivante à la liste des questions devant être examinées directement en séance plénière :

57. Octroi à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 152).

2. À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau (A/49/250/Add.1, par. 2), d'ajouter la question suivante à la liste des questions renvoyées à la Deuxième Commission :

8. Agenda pour le développement (point 92)\*.

3. À la même séance, l'Assemblée générale a décidé également sur recommandation du Bureau (A/49/250/Add.1, par. 3), que le débat relatif au point 89 d) (Élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique), se tiendrait en séance plénière, le vendredi 21 octobre, étant entendu que les décisions seraient prises par la Deuxième Commission.

4. À la même séance, l'Assemblée générale a décidé en outre, sur recommandation du Bureau (A/49/250/Add.1, par. 4), que le débat relatif au point 89 e) (Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement) se tiendrait en séance plénière, le lundi 7 novembre, étant entendu que les décisions qui en découleraient seraient prises par la Deuxième Commission.

---

\* L'Assemblée générale a décidé que la question serait examinée à un haut niveau lors de séances plénières extraordinaires qui se tiendraient le lundi 21 novembre, et que les négociations ultérieures à ce titre auraient lieu à la Deuxième Commission.

5. À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau [A/49/250/Add.1, par. 6 b)], d'ajouter la question suivante, en tant qu'alinéa du point 37 (Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale), à la liste de celles qui sont examinées directement en séance plénière :

- e) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

6. Conformément à la résolution 48/26 du 3 décembre 1993, le point 33 de l'ordre du jour devrait être libellé comme suit :

- 33. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes (point 33).

-----